

49249



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2010 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2011 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert
- Madame Lucie Gendron, directrice générale

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-582-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Brigitte Asselin

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 6.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12-583-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 12-582-10 Ouverture de la séance
- 12-583-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificat de crédits

3. Adoption du budget 2011

- 12-584-10 Adoption du budget pour l'année 2011

4. Dépôt d'un document

5. Période de questions allouée aux membres du conseil

6. Période de questions allouée aux personnes présentes

7. Levée de la séance

- 12-585-10 Levée de la séance

2. CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution 12-584-10.

Le 21 décembre 2010,

Brigitte Bonin, CA, trésorière

49251

3. ADOPTION DU BUDGET 2011

12-584-10 Adoption du budget pour l'année 2011

ATTENDU QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'adopter le budget pour l'année 2011, où sont présentés des revenus de 21 133 500 \$ des charges et affectations aux fins fiscales, incluant 1 650 785 \$ d'excédent de fonctionnement affecté au budget de 2011, totalisant 21 133 500 \$, dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone (Première Édition) et dans un journal anglophone (Hudson Gazette) pour un montant maximal de 1 200 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.110.00.341 du fonds général.

De transmettre, dans les 60 prochains jours, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le budget adopté sur le formulaire fourni par le ministère.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49252

4. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 19 h 7.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune personne n'est présente.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-585-10 Levée de la séance

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Michel Lambert

De lever la présente séance. Il est 19 h 8.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (27 956) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources
humaines

NR/mhb